

Schweizerische
Fachstelle
für
behindertengerechtes
Bauen

Bulletin d'information
No 9/87 avril 1987

Centre suisse
pour
la construction
adaptée
aux handicapés

Centro svizzero
per
la costruzione
adatta
agli handicappati

Sommaire:	Page
Avant propos	
<u>Services régionaux de consultation</u>	1
- Rapports d'activité 1986	1
- Lucerne - fondation de l'association "Beratungs- stelle für behindertengerechtes Bauen"	2
- La F.T.I.A. à la foire tessinoise de la construction "EDILESPO"	4
<u>Informations</u>	5
- Annonce: séminaire du Groupe suisse de travail pour la réadaptation	6
- Le Centre suisse lance une campagne de RP échelonnée sur plusieurs années	7
- SWISSBAU 87	10
<u>Bases techniques</u>	11
- Liste de contrôle: évaluation des WC adaptés aux personnes handicapées	12
- Film vidéo	13
- Chablon pour architecte	14
<u>Indications techniques et autres</u>	15
- Exemples types	15
- Porte à tambour à l'entrée principale d'une clinique ophtalmologique	16
<u>Nouvelles publications</u>	19
- Compte-rendu de voyage: trois chaises roulantes en ballade à Istanbul	19

Avant propos

Aux conseillères et conseillers en construction
A nos autres lectrices et lecteurs

Mesdames, Messieurs,

A bien des égards, 1987 fera date dans l'histoire de la construction adaptée aux personnes handicapées. Au cours de cette année,

- la nouvelle norme SN 521 500 du CRB sera publiée;
- les services régionaux de consultation lucernois et tessinois engageront, comme conseillers, des professionnels de la construction
- en septembre, un congrès d'une journée, consacré à la construction adaptée, se déroulera à l'EPF de Zurich;
- le Centre suisse va lancer plusieurs projets faisant partie d'une vaste campagne de relations publiques.

Le travail des cinq dernières années, passées à actualiser les bases techniques et à améliorer les structures, aura valu la peine. Nous commençons à récolter les fruits de nos efforts. Il s'agit maintenant d'accroître la portée de notre action.

Pour certains de nos lecteurs, il ne s'agira plus d'une nouvelle de dernière heure: le Centre suisse a reçu du renfort en la personne de Monsieur Walter Fischer. Notre nouveau collaborateur est responsable du domaine des relations publiques et apporte à notre équipe une multitude de bonnes idées. L'expérience qu'il a acquise durant 20 années d'activité dans le secteur de la vente, auprès de diverses entreprises privées, va désormais profiter à notre travail et à l'idée que nous poursuivons: la promotion d'un mode de construire adapté aux personnes handicapées et le soutien de ceux qui le mettent en pratique.

Nous entendons poursuivre notre route vers cet objectif, en entretenant une collaboration étroite avec les services de consultation et les groupes de pression régionaux. Ce numéro du bulletin renferme des informations sur les activités entreprises par diverses régions dynamiques ainsi que sur les opérations que nous sommes, nous-mêmes, en train de préparer. Notre publication fournit, en outre, de nouveaux instruments de travail et transmet des expériences variées. A cet égard, permettez-nous de vous rappeler que, par définition, l'échange d'expériences doit être réciproque. Donc, n'hésitez pas à nous répondre et à nous donner votre avis sans ambages. Nous souhaitons vivement que le bulletin devienne un véritable forum où s'engageront des débats animés.

Matthias Hürlimann
Architecte diplômé EPF
Directeur du Centre suisse

Rapports d'activité 1986

Comme les autres années, l'édition de juin du bulletin d'information est ouverte aux services de consultation et aux commissions des barrières architecturales, désireux d'y faire part de leurs activités. S'il est vrai que l'échange d'expériences est intéressant pour tous, il peut en outre devenir l'aiguillon qui incitera telle ou telle région à suivre l'exemple de ses voisines. Nous invitons donc tous les services et toutes les commissions à rédiger un court rapport sur leurs travaux - le cas échéant accompagné d'indications statistiques. Veuillez nous envoyer vos textes jusqu'au 30 mai.

Lucerne - fondation de l'association
"Beratungsstelle für behindertengerechtes Bauen"

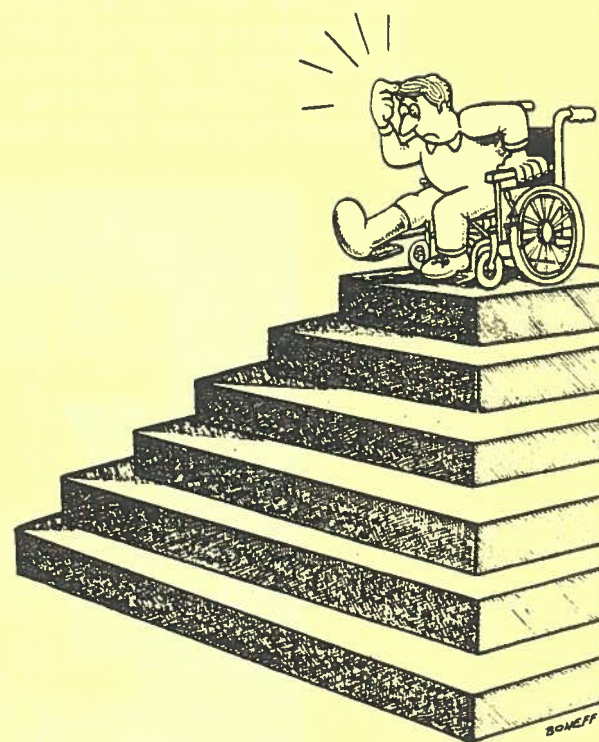
Page 2

Après plusieurs années de travail dynamique, le groupe de travail lucernois "Arbeitsgruppe behindertengerechtes Bauen", s'est mué en une association: "Beratungsstelle für behindertengerechtes Bauen". C'est avec grand plaisir que nous saluons cette initiative. Dans les pages qui suivent, vous trouverez un bref compte rendu de l'événement ainsi qu'un article paru à ce sujet dans les "Luzerner Neueste Nachrichten". Nous souhaitons au "dernier-né" des services de consultation un avenir plein de succès.

La F.T.I.A à l'EDILESPO

Page 4

La Federazione ticinese per l'integrazione degli handicappati a saisi l'occasion offerte par l'EDILESPO (foire tessinoise de la construction) pour se faire connaître à un large public. Du 18 au 23 novembre, à Lugano, la F.T.I.A a donc présenté dans ce cadre et pour la première fois l'exposition produite par le Centre suisse. Son stand offrait également au visiteur la possibilité de s'informer par le biais d'un film vidéo et d'un matériel de documentation varié. Les personnes intéressées pouvaient aussi compter sur la présence attentive des membres de la "commissionne barriere architettoniche" de la F.T.I.A.. Dans le cadre d'une série de conférences, Monsieur M. Bardelli, architecte, a souligné que "concevoir et réaliser des constructions voulait dire penser aussi aux personnes handicapées".



Lucerne: constitution de l'association "Beratungsstelle für behindertengerechtes Bauen"

L'association "Beratungsstelle für behindertengerechtes Bauen" a été fondée le 17 février 1987 à Lucerne. A la suite de l'assemblée constitutive, la nouvelle association a donné une conférence de presse dans la maison paroissiale "Barfüsser".

Monsieur V. Schulthess, premier président de l'association, a souhaité la bienvenue à l'assistance, composée d'environ 50 personnes. Parmi celles-ci, on notait des représentants du canton et de la ville de Lucerne, du conseil de la communauté de la bourgeoisie de Lucerne, des organisations pour personnes handicapées, de la commission pour la révision de la loi sur la construction ainsi que des milieux professionnels de la construction.

Les principaux quotidiens, "Luzerner Neueste Nachrichten", "Vaterland", "Luzerner Tagblatt" avaient répondu à l'invitation en déléguant leurs journalistes. La radio de Suisse alémanique et rétho-romane a diffusé le jour même un reportage de l'événement dans son journal régional.

Monsieur le Conseiller d'Etat J. Egli, directeur cantonal des travaux publics, a salué la naissance d'une association promise à un avenir fécond. Il a rappelé combien il lui tient à coeur de faire progresser la construction adaptée. Il est bon de remarquer ici qu'il a, à maintes reprises, témoigné de son engagement.

Le Centre suisse a confié son exposition mobile et un montage audio-visuel à la nouvelle association. A la fin de la conférence de presse, Monsieur W. Fischer a remis à Monsieur V. Schulthess un cadeau du Centre suisse. Le paquet, ouvert sur le champ, contenait un matériel de documentation et d'information varié, dont le nouveau prospectus conçu pour les architectes. Nul doute que ces outils aideront l'association à prendre un bon départ. Les bonnes bouteilles généreusement offertes par Monsieur V. Schulthess ne pourront que faire prospérer une amitié déjà solide. Le Centre suisse adresse ses meilleurs voeux de réussite à l'association lucernoise.



Article extrait des "Luzerner Neuste Nachrichten"
du 18.2.1987

*Constitution d'une association pour la
construction adaptée aux personnes
handicapées*

*Depuis hier soir, le canton de Lucerne
compte une nouvelle association.
Support juridique du service de consul-
tation sur la construction adaptée aux
personnes handicapées, elle permet à
celui-ci de remplir une fonction d'inté-
rêt public. L'association "Beratungs-
stelle für behindertengerechtes Bauen
Luzern" a pour but de promouvoir, dans
le domaine public et privé, un mode de
construire adapté aux besoins des per-
sonnes handicapées. Ouvert dès aujour-
d'hui, le service de consultation a,
pour le moment, élu domicile dans les
locaux du "Verein Hörbehinderter Luzern"
Frankenstr.3, Lucerne. L'association
est ouverte à toutes les organisations
d'entraide du canton de Lucerne, spécia-
lement intéressées par les questions
architecturales. Ainsi que l'a déclaré
M. Viktor G. Schulthess, président de
la nouvelle association, le service de
consultation a été créé pour répondre
aux besoins d'information et pour colla-
borer à la révision de la loi sur la
construction du canton de Lucerne. L'as-
sociation remplit le rôle d'organe de
contrôle et exerce un droit d'opposi-
tion, dans les cas où la loi le prévoit.*

Adresse du service de consultation:

Beratungsstelle für
behindertengerechtes Bauen
Frankenstrasse 3

Case postale 59

6003 Lucerne

Tél. 041 23 28 32

La F.T.I.A. Federazione ticinese per l'integrazione degli andicapati à l'EDILESPO "Mostra dell'edilizia e aggregati" (foire tessinoise de la construction)

C'est la commission des barrières architecturales de la F.T.I.A. qui a suggéré à la fédération de prendre part à l'EDILESPO et qui s'est ensuite chargée d'organiser cette participation. Grâce au soutien de la presse, cette initiative a été couronnée de succès. Les journaux ont en effet diffusé de nombreuses informations sur le problème des barrières architecturales et sur notre travail en ce domaine. Nous devons également notre réussite au solide appui du comité d'organisation de la foire qui nous a permis de donner une conférence sur le sujet des barrières architecturales.

Nous reproduisons ci-dessous quelques extraits de l'article paru dans le "Giornale del Popolo" du 20 novembre 1986:

"...Ouverte depuis mardi, l'EDILESPO - foire consacrée au secteur de la construction - a offert aux visiteurs la possibilité d'assister à diverses conférences traitant de certains problèmes spécifiques à ce domaine. Le but de ces interventions était d'informer non seulement les professionnels, mais aussi tout citoyen sur ce qui se passe dans le bâtiment..."L'article poursuit plus loin:"...Mais concevoir et réaliser des projets veut dire aussi penser aux personnes handicapées."

Tel était le titre de la seconde conférence, donnée par Monsieur Michele Bardinelli, architecte. L'intervenant, conseiller en construction de la F.T.I.A. a parlé très clairement: "L'article 34 bis de la loi sur la construction, stipulant le respect des besoins des personnes handicapées dans le domaine public, est en vigueur depuis 1978. Néanmoins, beaucoup trop de bâtiments ont été construits en dépit des prescriptions. Nombreux sont les exemples où la présence de marches et de passages trop étroits rend l'accès d'un édifice impossible à 1/6 de la population. Chaque jour, environ 40'000 Tessinois butent devant des barrières architecturales.

Même si, du point de vue juridique et technique, les problèmes devraient être résolus, la question du contrôle reste entière. C'est à ce niveau que la F.T.I.A. veut intervenir. Elle a l'intention de charger une personne qualifiée de surveiller le domaine des constructions publiques adaptées et, plus particulièrement, de faire respecter la loi.

En revanche, le problème du secteur privé n'a pas encore trouvé de solution satisfaisante. Comme l'intervention de l'Etat y semblerait peu rationnelle, il serait souhaitable que les autorités communales et cantonales recommandent l'application des dispositions légales."

Selon M. Bardelli, il importe de sensibiliser à la fois maîtres de l'ouvrage et architectes. Il faut, certes, leur rappeler qu'il existe une norme et un article de loi à respecter. Mais, en fin de compte, il importe bien plus de leur faire comprendre que le sort d'une grande partie de leurs semblables dépend de leur façon de construire. En conclusion de sa conférence, M. Bardelli a rappelé que la F.T.I.A. met gratuitement son service de conseil en construction à la disposition de toute personne concernée et intéressée.

Lorenzo Giacolini

Annonce: Séminaire du Groupe suisse de travail
pour la réadaptation

Page 6

Le Groupe suisse de travail pour la réadaptation prépare un séminaire sur le sujet des barrières architecturales. Prévus pour septembre 1987, cette journée d'études sera organisée en collaboration avec l'Institut d'hygiène et de physiologie du travail de l'EPF de Zurich et le Centre suisse.

Le Centre suisse lance une campagne de RP
échelonnée sur plusieurs années

Page 7

Nous présentons dans les pages qui suivent le plan d'action 1987 du Centre suisse. En introduction, nous exposons quelques réflexions générales sur les relations publiques. Le prospectus "Non aux barrières architecturales" constitue une première étape de notre programme d'action. Ce support publicitaire a été réalisé en trois langues. Vous en trouverez un exemplaire ci-joint.

SWISSBAU 87

Page 10

Pour la seconde fois, le Centre suisse, a tenu un stand à cette exposition. Nous faisons part de nos expériences dans un court rapport, illustré d'une photographie.



Annnonce: Séminaire du groupe de travail suisse
pour la réadaptation

Pour son séminaire de septembre, le Groupe de travail suisse pour la réadaptation n'a pas choisi un sujet purement médical: il s'agit en effet de la construction adaptée aux personnes handicapées. Le Groupe de travail élargit ainsi le domaine considéré comme celui de la réadaptation classique en y faisant entrer un aspect essentiel. A quoi sert en effet la réadaptation médicale et sociale - aussi parfaite soit-elle - si à sa sortie du centre spécialisé, la personne handicapée ne peut retourner vivre dans son logement? L'obstacle principal ne sera bien souvent qu'une porte trop étroite pour livrer passage à un fauteuil roulant. A quoi bon retrouver mobilité et autonomie, si votre indépendance s'arrête devant les marches du restaurant du coin?

Le succès de la réadaptation a pour condition la suppression des barrières architecturales. De cette constatation découle le thème choisi pour le séminaire:

ARCHITEKTONISCHE BARRIEREN UND VERKEHRSHINDERNISSE.

Cette journée d'étude aura lieu le 3 septembre 1987 à Zurich, à l'Ecole Polytechnique Fédérale, bâtiments du "Hönggerberg". Les conférences seront données en allemand. Nous fournirons de plus amples détails sur cette manifestation dans le prochain bulletin d'information. Les personnes désireuses de participer au séminaire sont priées de s'adresser au

Dr C. Heinz
SUVA-Rehabilitationszentrum

5454 Bellikon

Téléphone: 056 / 96 01 41

Le Centre suisse lance une campagne de RP échelonnée sur plusieurs années

Ce printemps, le Centre suisse lance une vaste campagne de RP, destinée à faire connaître la construction adaptée aux personnes handicapées dans toute la Suisse. Le mode de financement de cette opération constitue, lui aussi, une innovation.

La Suisse, pays sous-développé

En ce qui concerne la construction adaptée, la Suisse fait encore figure de pays en voie de développement. Nous savons exactement combien nous avons de vaches, de porcs, de moutonset de fonds étrangers placés dans nos banques. En revanche, nous ignorons totalement combien de personnes handicapées vivent dans notre pays, bien qu'une multitude d'organisations de toutes tailles se préoccupent de leur sort. Il n'est donc pas étonnant que, dans le domaine de la construction, les personnes handicapées soient traitées en parent pauvre 99 fois sur 100. Au cours de cinq années de travail intensif, le Centre suisse a donné à la construction adaptée des bases solides - il peut dire maintenant c o m m e n t il faut construire pour répondre aux besoins des personnes handicapées. Cependant, tout ce savoir ne sert à rien si personne en connaît son existence et si personne ne le met en pratique.

La situation doit changer.

Convaincre les décideurs

La Suisse a 26 lois cantonales sur la construction. 16 d'entre elles renferment des dispositions concernant les mesures à prendre pour les personnes handicapées. Autrement dit, pour 10 cantons, les personnes handicapées n'existent pas - du moins, au niveau de la loi sur la construction. Peut-on dire qu'en revanche au moins 16 cantons progressistes conçoivent leurs constructions pour l'accueil des personnes handicapées? Malheureusement NON. La conformité des demandes de permis de construire n'est même pas vérifiée - et il est exceptionnel que les bâtiments finis soient contrôlés. S'il arrivait, par hasard, qu'un bâtiment "se fasse épingle" dans un contrôle, il ne se passerait pas grand chose. Dans le domaine de la construction, l'oubli des personnes handicapées ne tire pas à conséquence.

Devant cet état de fait, les collaborateurs du Centre suisse se sont demandé ce qu'ils devaient faire pour changer la situation. La réponse est la suivante: provoquer une prise de conscience et convaincre.

.... grâce à des relations publiques efficaces

Rome ne s'est pas faite en un jour. L'élimination des barrières architecturales demande du temps: pour tous les décideurs, le choix d'un mode de construction adapté aux personnes handicapées doit devenir une réaction normale. Seul un travail soutenu sur le plan des relations publiques permettra d'atteindre cet objectif. A cet effet, nous avons élaboré un programme de 5 ans, intitulé "La construction adaptée en Suisse". Il prévoit les mesures suivantes:

- participation aux SWISSBAU 87/89/91
- participation à l'IFAS 88
- envoi d'un prospectus F/A/I à tous les bureaux d'architecture de Suisse
- fabrication d'un chablon d'architecte, servant au dessin de projets de constructions adaptées
- édition d'un calendrier mensuel, illustré de photographies de bâtiments adaptés
- film vidéo didactique
- classeur de documents relatifs à la construction adaptée aux personnes handicapées
- concours destiné aux architectes
- chemise pour l'envoi de documents
- conférences, cours, interventions dans les médias

Pour 1987, les différentes opérations se concentreront sur les groupes de personnes à même d'influencer la construction adaptée de la manière la plus directe. Il s'agit des architectes, des responsables communaux de la construction et des maîtres de l'ouvrage.

Opérations de RP en 1987

En collaboration avec la Banque cantonale zurichoise, le Centre suisse organisera en 1987 les opérations suivantes:

1. Envoi adressé aux architectes

Nous projetons d'adresser un envoi à tous les bureaux d'architecture du canton de Zurich. Comme nous l'avons exposé plus haut, à la fin du paragraphe intitulé "Convaincre les décideurs", notre but est de provoquer une prise de conscience et de convaincre. En termes plus précis, le but de cette opération est la MOTIVATION des architectes.

Cet envoi devrait se composer des documents suivants:

- lettre du Centre suisse: "Pensez aux personnes handicapées a v a n t de construire"
- chablon servant à tracer figures et indications spécifiques aux projets de constructions adaptées
- prospectus conçu pour les architectes, accompagné d'une carte-réponse
- formule de concours pour les architectes

2. Campagne auprès des maîtres de l'ouvrage

Pendant toute l'année, les filiales de la Banque cantonale zurichoise mettront le prospectus conçu pour les architectes à la disposition du public. Elles le remettront en outre à certains de leurs clients, venus demander conseil. Ainsi, la Banque cantonale zurichoise contribuera activement à faire connaître, aux maîtres de l'ouvrage, la construction adaptée aux personnes handicapées.

3. Campagne auprès des responsables communaux de la construction du canton de Zurich

Cette opération sera effectuée en collaboration avec le service régional d'information et de consultation, hébergé par l'Office cantonal zurichois des constructions.

Suivant le modèle de la campagne menée auprès des architectes, le service régional de consultation s'adressera aux responsables communaux des constructions. L'envoi projeté comprendra:

- une lettre du service régional de consultation
- le prospectus conçu pour les architectes avec la carte-réponse
- la formule du concours destiné aux architectes.

Que fait le reste de la Suisse?

Ces diverses opérations représentent en quelque sorte un premier "tour d'essai", limité au canton de Zurich. Après évaluation de ces expériences, nous allons étendre la campagne au reste de la Suisse. La réussite de notre projet dépendra, bien entendu, de l'instauration d'une bonne collaboration avec les services régionaux de consultation.

Et vous? Qu'allez-vous faire?

Désirez-vous participer à nos projets? Connaissez-vous d'éventuels sponsors? Avez-vous d'autres idées? N'hésitez pas à prendre contact avec le Centre suisse. Tél. 01 44.54.44.

Qualité en hausse - quantité en baisse: cette formule lapidaire résume l'impression laissée par les visiteurs de notre stand à la SWISSBAU. En effet, bien que venant moins nombreux que deux ans auparavant, les visiteurs se sont montrés mieux informés. La précision de leurs questions a notamment montré que les intéressés savent exactement de quoi ils parlent. Nous avons également revu un bon nombre de "vieilles connaissances", rencontrées lors de l'exposition de 1985. Il est manifeste que, grâce à cinq années d'intense activité, le Centre suisse passe désormais pour un partenaire sérieux auprès des architectes, des maîtres de l'ouvrage et des personnes handicapées, concernés par la construction adaptée.

Avant l'exposition, presque toutes les revues spécialisées et la "Neue Zürcher Zeitung" avaient présenté les différents stands, illustrant souvent leurs articles de photographies. Grâce à ces informations préalables, la plupart de nos interlocuteurs savaient déjà qui nous étions et ce que nous faisons.

Le nouveau prospectus conçu pour les architectes, "Non aux barrières architecturales", avait été préparé pour l'occasion. L'idée de la carte-réponse s'est révélée fructueuse: en effet, nombreux sont les architectes qui ont pris contact avec nous après l'exposition.

Le film vidéo a beaucoup gagné à être raccourci à une durée de 4 mn. Il est d'ailleurs difficile de retenir plus longtemps l'attention des visiteurs d'une exposition.

Nous ne retenons de cette manifestation qu'un seul aspect défavorable. Le stand collectif accueillant le Centre suisse avait en effet été conçu comme un ensemble clôt, formant barrière avec l'extérieur. Nul doute que de nombreux visiteurs ont renoncé à franchir l'obstacle. Tirant leçon de cette expérience, nous réfléchissons déjà à la façon dont nous allons atteindre le public à la SWISSBAU 89.



Liste de contrôle:

Page 12

Evaluation des WC adaptés aux personnes handicapées

Le Centre suisse a mis cette liste au point à la demande du "Zürcher Arbeitsgruppe architektonische Barrieren". Elle sera utilisée pour contrôler systématiquement les WC ouverts au public de la ville de Zurich. Nous pensons que cet instrument de travail rendra service à d'autres commissions et services de consultation. Veuillez en adresser les commandes au Centre suisse.

Film vidéo

Page 13

A l'occasion de la SWISSBAU, le Centre suisse a produit un film vidéo sur la construction adaptée aux personnes handicapées. Nous vous le présentons brièvement dans les pages suivantes. D'une durée de 4 mn, le film se répète 12 fois sur une vidéocassette de 60 mn. - formule qui convient particulièrement bien aux expositions. Nous remettons ce film en prêt gratuit à toute personne intéressée.

Chablon d'architecte

Page 14

Le Centre suisse a l'intention de faire fabriquer un chablon d'architecte. Il doit servir à dessiner les plans des constructions accessibles en fauteuil roulant. Nous en avons soumis un projet à quelques professionnels spécialement sélectionnés. Le chablon sera tout d'abord fabriqué pour la Suisse alémanique (texte allemand). Au cas où la demande serait suffisante, nous en ferions réaliser une version française. Vous trouverez une reproduction du projet page 14.



Evaluation des WC accessibles en fauteuil roulant

Situation du local: _____

Date: _____ Enquêteur: _____ Institution: _____

ACCESSIBILITE DES LOCAUX

Remarques/améliorations proposées

Accès de l'extérieur:

1 trottoir seuil ... cm marches nombre

2 rampe longueur: ... cm hauteur:

3 ascenseur larg. porte: ... cm larg. cabine: cm
prof. cabine: cm

Si locaux dans bâtiment, accès par:

4 entrée principale entrée annexe

5 porte d'entrée, larg.: ... cm seuil: ... cm

Signalisation:

6 le WC accessible se trouve-t-il au même endroit que les autres WC? oui non

7 l'accès au WC est-il bien signalé? oui non

UTILISATION DU WC

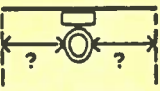
Remarques/améliorations proposées


8 déterminer si WC toujours ouvert: oui non
si non, demander clef à:

9 largeur porte du WC: cm

10 la porte s'ouvre: vers l'extérieur vers l'intérieur

11 espace libre devant la cuvette  ... cm

12 Espace libre de part et d'autre de la cuvette  à gauche ... cm
à droite ... cm

13 hauteur du siège de WC, par rapport au sol  ... cm

14 lavabo: dans le local de WC dans local attenant

15 moyens auxiliaires:
poignée(s)-barre(s) où?
barre(s) rabattable(s) où?
autres?où?

mars 1987

Film vidéo:

"Richtiges Bauen für Behinderte"

"Richtiges Bauen für Behinderte" (Bien construire pour les personnes handicapées) est un film documentaire de 4 mn. que le Centre suisse remet gratuitement en prêt. Il met en évidence les obstacles architecturaux rencontrés par les personnes handicapées dans la vie quotidienne et expose certains moyens de les supprimer.

Le film a été réalisé d'après les idées et sous la direction du Centre suisse, en collaboration avec la firme "Multimedia" de Zurich.

Contenu:

L'introduction rappelle les progrès accomplis dans le domaine de la médecine et de la réadaptation. L'objectif final de tous ces efforts, l'intégration, est trop souvent compromis par l'existence de barrières architecturales. Le film insiste notamment sur le domaine du logement: il montre les difficultés auxquelles y sont confrontés les utilisateurs de fauteuil roulant et les personnes âgées - ces dernières représentant par leur nombre le groupe le plus important de personnes handicapées.

La comparaison entre solutions adéquates et inadéquates illustre quelques impératifs concrets à respecter dans le secteur de la construction adaptée:

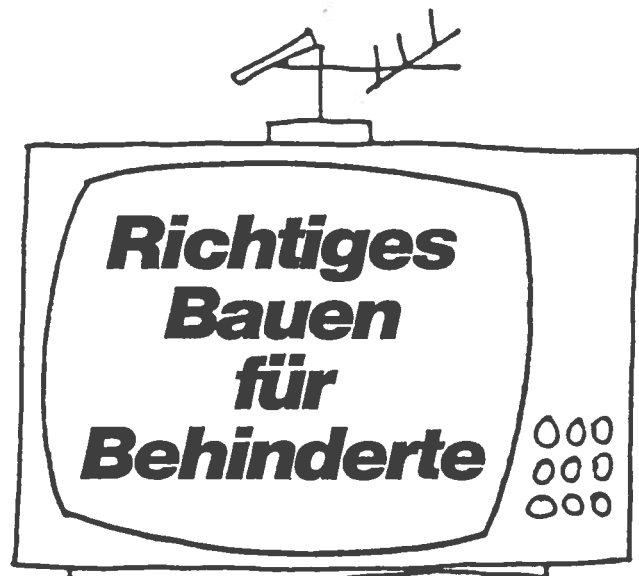
- * escaliers - ascenseurs, monte-rampes d'escalier
- * seuils de balcon et de terrasse trop hauts - solutions appropriées
- * locaux sanitaires exigus - locaux sanitaires adéquats.

En conclusion, le film rend le spectateur attentif aux prestations des services régionaux de consultation et aux bases de travail variées, offertes par le Centre suisse.

Caractéristiques techniques:

Durée du film: 4 mn.
Durée de la cassette: 60 mn.
Système: VHS
Commentaire: allemand

vidéo



Cas types

Le cas type décrit ci-après est le premier d'une série consacrée à l'exposition de problèmes ou de solutions particuliers, faisant partie du domaine architectural.

Notre intention est de présenter divers exemples - bons et mauvais - de bâtiments, d'aménagements, de parties d'édifice ou de détails de construction. Ces informations peuvent être fournies sous forme de plans, dessins, photographies ou, comme dans le cas présent, sous forme d'un avis.

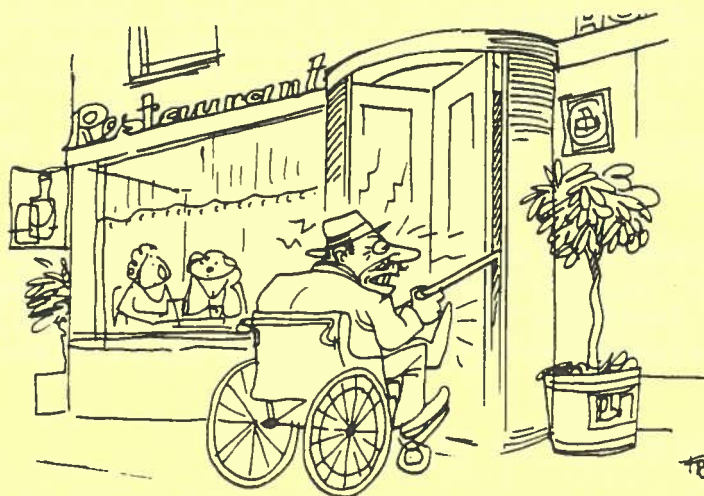
Nous invitons donc tous les conseillers en construction et les professionnels à nous envoyer du matériel illustrant des cas types intéressants. Nous les publierons dans l'un des prochains bulletins d'information.

Cas type n° 1:

Page 16

Evaluation des portes à tambour du point de vue des personnes handicapées

Un service régional de consultation a demandé au Centre suisse de donner son avis sur un projet de porte à tambour. Il était en effet prévu d'installer, à l'entrée d'une nouvelle clinique ophtalmologique, une grande porte à tambour automatique, d'un diamètre de 4,8 m. Comme il s'agit là d'un problème d'intérêt général, nous publions notre avis dans le présent bulletin d'information. Nos réflexions ne donnent pas encore un aperçu complet de la question et n'y apportent pas non plus de réponse définitive. Nous prions nos lecteurs de nous communiquer leurs expériences et leurs opinions à ce sujet. C'est en effet en comparant les différentes observations que nous parvenons le plus souvent à dégager la meilleure solution.



Porte à tambour à l'entrée principale d'une clinique ophtalmologique

Critères d'évaluation:

Afin d'évaluer dans quelle mesure un projet est adapté aux personnes handicapées, il convient de faire la distinction entre deux groupes de prescriptions:

les prescriptions minimales

appliquées aux bâtiments et aménagements fréquentés sporadiquement par les personnes handicapées (bâtiments publics et ouverts au public, logements non-subventionnés, etc.).

Les prescriptions de niveau élevé

appliquées aux bâtiments et aménagements souvent fréquentés par des personnes handicapées, individuellement ou en groupe (homes, hôpitaux, bâtiments spéciaux, etc.).

Groupes de personnes handicapées:

Il faut concevoir portes et entrées en fonction des impératifs posés par les groupes de personnes handicapées suivants:

- utilisateurs de fauteuil roulant
- personnes handicapées de la marche
- personnes handicapées de la vue
- personnes aveugles

Il ne fait aucun doute qu'une clinique ophtalmologique doit être conçue selon des prescriptions de niveau élevé. Vu sa destination, ce bâtiment doit, en outre, répondre de manière optimale aux impératifs posés par les personnes handicapées de la vue.

Evaluation du point de vue de chaque groupe de personnes handicapées:

Utilisateurs de fauteuil roulant:

Pour ce groupe, il est aisé de définir nettement dans quelle mesure une porte à tambour peut être considérée comme une solution adaptée: les dimensions de la porte doivent permettre au fauteuil roulant d'y pénétrer et d'y évoluer. Lorsqu'un bâtiment est conçu en fonction de prescriptions de niveau élevé, il faut en outre partir du principe que certains utilisateurs de fauteuil roulant ont les jambes en extension. Dans ce cas, la longueur du fauteuil est supérieure à celle prévue dans la catégorie des prescriptions minimales.

Conclusion:

Dans le programme de fabrication de portes à tambour "Circle line", seul le type de diamètre égal à 4800 mm répond à ces impératifs. Etant donné qu'il s'agit du modèle choisi, la solution peut être considérée comme adaptée aux utilisateurs de fauteuil roulant.

Personnes handicapées de la marche:

Une porte à tambour peut aggraver les difficultés existantes et en produire de nouvelles. Les causes d'un handicap de la marche sont variées. Citons les principales:

- difficultés à maintenir la position debout
- troubles de la coordination
- troubles de la sensibilité
- troubles de l'équilibre
- lenteur ou irrégularité de la marche.

Conclusion:

Pour les personnes handicapées de la marche, une porte à tambour automatique représente un obstacle et, donc, une source d'accidents. Ce danger est d'autant plus grand qu'il s'agit d'une clinique ophtalmologique: les personnes handicapées de la marche qui vont la fréquenter souffriront de surcroît d'affections de la vue. Dans ces conditions, une porte à tambour automatique représente une solution inacceptable.

Personnes handicapées de la vue:

De manière générale, les éléments qui se bougent et dont les contours et l'éclairage varient désorientent les personnes handicapées de la vue. Il faut penser que, de plus, une clinique ophtalmologique accueille des personnes temporairement handicapées de la vue et donc inhabituées à trouver leur chemin sans l'usage de ce sens.

Personnes gravement handicapées de la vue et aveugles:

Les personnes gravement handicapées de la vue et aveugles s'orientent plus facilement dans les aménagements conçus selon la ligne droite et l'angle droit. Une porte à tambour représente pour elles un véritable défi: il leur faut à la fois trouver la bonne ouverture, savoir entrer dans le "manège" et le quitter au bon moment. Le mouvement giratoire communiqué par la porte fait perdre l'orientation aux personnes aveugles (il produit un effet analogue au traitement consistant, dans le jeu de "colin-maillard", à faire tourner un enfant sur lui-même, les yeux bandés, pour qu'il ne sache plus où il se trouve). Les aveugles guidés par un chien doivent d'ailleurs s'attendre à ce que l'animal refuse de s'engager dans la porte.

Le projet présente un obstacle et une source d'accidents supplémentaires: il s'agit d'une colonne située au beau milieu du passage, à environ 1 m. de la porte (cf. plan)'

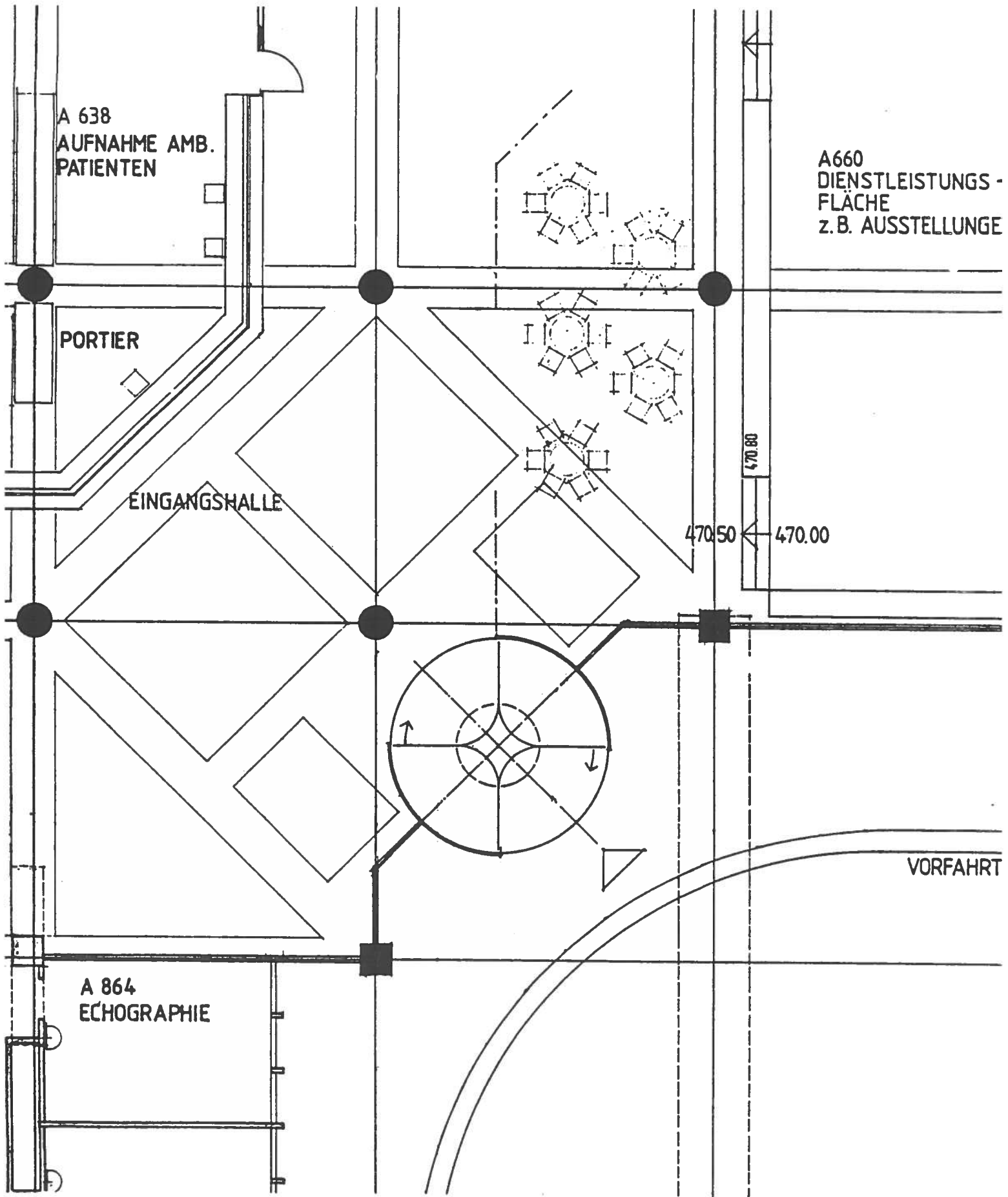
Conclusion:

Pour les personnes gravement handicapées de la vue et les aveugles, les portes à tambour constituent toujours un obstacle. Lorsqu'il s'agit d'un projet devant répondre tout particulièrement aux impératifs posés par ce groupe de personnes (prescriptions de niveau élevé), la porte à tambour est une solution inacceptable.

Recommandation:

Pour le nouveau bâtiment de la clinique ORL/ophtalmologie, le choix d'une porte à tambour est formellement déconseillé.

Porte à tambour à l'entrée principale d'une clinique ophtalmologique



Nous publions ci-après, sous forme de fac-similé, un récit de voyage, paru dans le n° 1/87 du Bulletin-mmch. Il s'agit du bulletin d'information de l'Association en faveur des personnes atteintes de Spina bifida et d'Hydrocéphalie. Ces publications, très agréables à lire, contiennent des renseignements pratiques, des indications utiles sur les nouveautés techniques et thérapeutiques, des témoignages personnels, etc.

Adresse de l'Association vaudoise:

Chemin de Damaz

1162 St-Prex

TROIS CHAISES ROULANTES EN BALLADE A ISTANBUL

Lorsque je suis rentré au centre de formation de Brändi, il y a de cela deux ans, j'ai fait la connaissance de mes deux collègues de travail (tous les deux Spina bifida, et handicapés en chaises roulantes).

Ils avaient l'habitude de réaliser chaque année des voyages de cinq jours. J'ai toujours eu envie de les suivre, mais ma situation financière ne me le permettait pas avant la fin de mon apprentissage.

Ce moment est arrivé, et comme destination nous avons choisi Istanbul. Nous avons donc cherché à travers les bureaux de tourisme des hôtels qui seraient accessibles pour les personnes en chaise roulante. Naturellement le choix ne pouvait se faire que parmi les hôtels de 1ère classe. Ayant obtenu les informations nécessaires, nous avons donc choisi un hôtel de 4 étoiles. Le grand départ était fixé pour le 12 mai. Nos formalités se sont faites rapidement à Zürich, ou nous avons été accompagnés jusqu'à l'avion. Nous avons quitté à 08.10 h.

Notre arrivée s'est effectuée sans problème. Un car nous a transporté jusqu'au 1er hôtel, où devait se tenir une réunion d'information pour discuter du programme.

A 13.00 h nous étions à notre hôtel. Déjà à 15.00 h nous étions prêts pour un tour de ville en Autocar. Mes amis et moi avons pu constater que les Turcs n'avaient pas d'expérience avec les handicapés. En montant ou en descendant des Autocars, ils ne faisaient pas attention à nos jambes, comme si elles ne faisaient pas partie de notre corps. Elles étaient coincées entre les marches de l'autobus. Nous avons tout de même bien rigolé, et nous avons pu prendre quelques photos. Le soir nous avons pu découvrir à partir du 17ème étage la vue superbe d'Istanbul "by night".

2ème jour

Notre guide ayant trouvé difficile de nous prendre en charge, nous avons été seuls, visiter deux importantes Mosquées d'Istanbul, la Mosquée Bleue et Ste Sophie.

L'entrée de cette dernière Mosquée nous a été interdite à cause des pneus des roues, quoique ayant oté nos chaussures selon le rituel. Le soir nous assistions à un "Show" de variétés, danses folkloriques et danses de ventre, dans une des meilleures boites de nuit d'Istanbul.

Notre guide qui est une personne expérimentée a ouvert les yeux grand d'étonnement d'apprendre que nous avons pu nous débrouiller seuls pour la visite des Mosquées, malgré toutes les marches d'escalier.

3ème jour

Le programme était fort chargé et comportait une excursion sur le Bosphore (avec guide), un magnifique voyage en bateau à travers ce bras de raccordement entre le Mer de Marmara et la Mer Noire. Les autres participants ont pu visiter un village. Il y avait ici aussi trop de marches d'escalier pour nous. A midi, nous nous sommes installés dans un restaurant, ou nous avons dégusté les spécialités Turques. Nous étions fort heureux de rentrer rapidement à l'hôtel car comme prévu, nous n'avons pu avoir accès aux toilettes.

4 ème jour

Nous avons pris à partir de l'hôtel un taxi (ceux-ci sont très von marché) pour nous rendre au grand Bazar. Cette curiosité avec 28 ruelles, 4000 magasins, et 28 sorties, était sensationnelle. Une ville en elle même. Dans ce Bazar nous avons fait la première rencontre d'un handicapé de cette importante ville (6 millions d'habitants). A la sortie une femme s'avança vers nous en rampant. Elle était amputée d'une jambe. Je dis cela inconsciemment car pour moi une amputation n'est pas un handicap majeur. Moyennant l'aide de deux cannes (sans prothèse) on peut vivre sa vie normalement.

Dans quelle misère doit se trouver cette femme, qui n'a pas les moyens nécessaires d'avoir deux cannes. Nous avons eu un choc en constatant ce cas. J'ai fait le bilan de ma propre situation (Auto, un emploi, un toit, AI...). J'ai pris conscience que je n'avais aucune raison de ne pas être content. Je suis donc rentré en Suisse bien plus heureux. Quoique ce voyage ait été court, il m'a quand même apporté beaucoup de connaissances touristiques et expériences personnelles enrichissantes.

Avant tout un pas vers l'indépendance. Je souhaite de tout coeur à chaque handicapé de pouvoir réaliser une pareille expérience.

Jean-Louis Michaca
6033 Buchrain/LU